

Monsieur Stéphane BOUILLON  
Préfet de la Région  
Provence Alpe Côte d'Azur  
Place Félix Baret  
CS 80001  
13282 Marseille Cedex 06

Marseille Le ,2 novembre 2016

**Objet :** Modalités d'usage des pesticides, enjeux santé-environnement des citoyens

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez en tant que garant de la santé des habitants de votre Région, les pesticides représentent un grave danger pour la santé humaine. En effet, nul ne peut désormais ignorer que ces substances augmentent notablement le risque de cancers, de malformations et de maladies neurodégénératives dont le coût sanitaire et social est encore largement sous-évalué. De plus, leur usage intensif réduit très fortement la biodiversité des milieux terrestres et aquatiques.

Malgré les travaux des scientifiques, la France reste le premier consommateur mondial de pesticides par habitant. Les engagements pris par la profession agricole lors du Grenelle de l'environnement de réduire de 50% l'utilisation des pesticides sont restés lettre morte. Pire, nous assistons à un accroissement de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs, notamment céréaliers, viticulteurs et arboriculteurs alors que dans le même temps les collectivités locales ne les utiliseront plus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour leurs espaces verts et que les particuliers seront invités à les rejoindre dès 2019 du fait de l'interdiction de leur commercialisation et de leur détention. On retrouve un cocktail de ces substances toxiques non seulement dans les eaux de surface et souterraines destinées à l'approvisionnement en eau potable du fait du ruissellement et de l'infiltration des eaux pluviales polluées mais aussi en raison d'un épandage direct dans les fossés de drainage et en bordure de cours d'eau. Ce fait est rapporté dans l'état des lieux sur lequel a été fondé l'élaboration du SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée que nous avons soutenu et que vous avez prescrit. L'absence préoccupante de résultats tangibles dans ce domaine obère dès à présent les

engagements de notre pays dans l'atteinte des objectifs découlant de la Directive cadre sur l'eau sans même parler des risques de contentieux.

On retrouve aussi ces mêmes pesticides dans l'air intérieur des habitations en raison des aérosols formés lors des épandages.

Cet usage abusif des pesticides, tous toxiques à des degrés divers pour l'homme et son environnement, ne peut donc être combattu par des mesures incitatives qui dix ans après le Grenelle de l'environnement ont fait la preuve de leur inefficacité, mais seulement par des mesures réglementaires.

FNE PACA considère comme un premier pas indispensable la prise d'arrêtés préfectoraux interdisant en tous lieux l'épandage de pesticides avec un vent supérieur à 19 km/h et interdisant pour les habitations l'épandage de pesticides à au moins 5 mètres des limites de propriétés (jardin attenant) pour les céréales, 20 mètres pour la vigne et 50 mètres pour les arbres fruitiers. En effet ces deux dernières cultures font l'objet de traitements particulièrement fréquents. D'autre part, afin de diminuer la pollution des milieux aquatiques et l'impact des pesticides sur la biodiversité, notamment sur les auxiliaires de l'agriculture, nous demandons l'interdiction de l'usage des pesticides sur les périmètres de protection de captage rapprochés et à une distance de 5 mètres de ces derniers, à au moins 5 mètres des cours d'eau, mares, étangs et fossés de drainage et à au moins 5 mètres des lisières de boisements et des haies.

FNE PACA attire votre attention sur l'indispensable cohérence des arrêtés qui seront pris par les Préfets des départements de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Avec l'assurance que vous ne ferez pas passer la santé de vos administrés et la protection de la biodiversité aquatique et terrestre après des intérêts particuliers et immédiats, et que vous saurez ouvrir la voie vers une agriculture soutenable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération.

Gilles MARCEL  
Président de FNE PACA



Copies : Mme Corinne TOURASSE DREAL PACA

M. François GOUSSE DRAAF

**France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille

Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)